



contester une contravention

Par **karate kid**, le **27/02/2009** à **14:21**

bonjour,

contravention pour un stationnement sur place d'handicapé sur un parking d'une enseigne feu vert ds un centre commercial auchan.

cas n°4 = 135 euros l'agent de police a mis le bon numéro d'immatriculation mais il s'est trompé en cochant la mauvaise case "marque" et s'est trompé de modèle . donc **2 erreurs** de sa part.

peut on contester cette contravention et comment ?

merci d' avance.

kk.

Par **razor2**, le **27/02/2009** à **14:59**

Bonjour, contravention incontestable sur les arguments que vous avancez.

Dans ce genre de situation, la seule piste à explorer, c'est de se renseigner auprès de la mairie pour savoir si un arrêté à été pris concernant cette place GIG/GIC. Si ce n'est pas le cas, la verbalisation est dépourvue de base légale.

Autre piste, la signalisation. Si la signalisation verticale (panneau interdiction de s'arrêter et de stationner B6d + panneau M6h "sauf GIG/GIC) est absente, la verbalisation est contestable aussi.

A vous de nous dire ce qu'il en est...

Par **karate kid**, le **28/02/2009** à **09:48**

merci beaucoup.

kk